

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE

T/COM.5/L.96  
16 février 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMUNICATION DE LA SECTION DE L'UPC DE LA REGION BAMILEKE  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Section de la Région Bamileké B.P. 13 BAFOUSSAM.

Bafoussam, le 28 Janvier 1955

A Monsieur l'Administrateur,  
Chef de la Région Bamileké à DSCHANG.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'attirer au nom de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN votre haute attention sur certaines mesures politiques pratiquées à l'égard des autochtones et en particulier contre les militants de notre organisation depuis le deuxième semestre de l'année 1954.

Il s'agit en effet, Monsieur le Chef de la Région, des provocations qui se sont multipliées durant cette période dans plusieurs groupements tant dans les subdivisions de Bangangté, de Bafang, de Bafoussam que dans la subdivision de Dschang, chef-lieu de la région, et qui ont entraîné des arrestations massives à l'endroit des adhérents de notre mouvement. Vous me permettrez de citer quelques-uns de ces attentats dont les coupables restent impunis jusqu'à présent et continuent à exercer de nouveaux actes irréguliers dans les villages.

Le 22 août 1954, à la sortie d'une assemblée générale extraordinaire dans la concession privée de M. NDEFO Sébastien à Bandjoun, les délégués du comité central et moi, avons été entourés par une troupe de mercenaires armés de coupe-coupe, de lances, de bâtons, de fusils, conduite par M. Fokoua Michel, assesseur de la cour

criminelle de Dschang, bénéficiaire des décorations et des voyages en France. Le Commandant de brigade de Bafoussam, qui arriva sur le lieu, et arrêté par moi, s'en alla sans prendre aucune disposition pour disperser la foule qui brandissait les armes sur la voie publique. Après quelques heures, c'était l'arrivée de M. le Chef de la subdivision de Bafoussam qui, accompagné du chef de Bandjoun et de deux gardes rencontra la scène et procéda immédiatement à l'arrestation de 15 de nos camarades pour soit-disant défaut de cartes d'identité, et sans manifester le même geste contre les hommes armés; conduits à Bafoussam, nos camarades ont été illégalement détenus à la gendarmerie pendant plus de 24 heures, tout cela pour encourager les Fokaoua et sa suite. Le 23 août, le Chef de subdivision de Bafoussam devait, au mépris de la liberté d'expression, refuser de recevoir notre délégation voulant l'entretenir au sujet de nos amis, victimes de détention arbitraire.

Au cours du mois d'octobre, ce sont des arrestations de détentions en série frappant les responsables de notre organisation à Bansoa; c'est ainsi que Zékangoum Lucas, Tang Nicodème, Takouo Gabriel, Fosso Joseph, Tatzi se trouvent depuis Octobre entre les quatre murs de Dschang.

C'est aussi la saisie des 30 cartes d'adhésion à l'U.P.C. opérée sur le petit marché de Bansoa par M. Tchida, chef du village de Bansoa entouré de ses notables Mbue Toukam, Mbé Tabou et Penka Michel entre les mains de notre jeune camarade Kougoum Joseph après l'avoir brutalisé. Il revenait d'une tournée d'organisation dans Bamendjou.

Le 18 Novembre, ce sont de brutalités de M. Nembot Thomas, chef de Baleng, décoré et bénéficiaire d'un voyage métropolitain à l'endroit de nos amis Tagne Nebot et Pétou Fosso; M. Nembot Thomas s'est permis de retirer les cartes de l'UPC de ces derniers, plus leurs reçus de souscription pour départ délégués populaires à l'ONU. M. Pétou, après avoir été férolement brutalisé vient de mourir le 14 Décembre. M. Nembot, bon chef camerounais qui vient de visiter en juillet dernier la France, est en liberté jusqu'à présent malgré les plaintes déposées par les victimes. Ce qui est de grave dans cette affaire aujourd'hui, Monsieur l'Administrateur, ce n'est pas la liberté ou l'impunité que jouit le décoré de Baleng, mais c'est son courage d'envoyer ses serviteurs dans la concession coutumière du feu Pétou un jour seulement après la mort de celui-ci pour disperser les gens en lamentation, dire à la famille du défunt que la concession appartient

désormais au chef, en se livrant à un pillage indescriptible. C'est ainsi que 3 couvertures, 2 marmites, 2 lampes tempête, 3 doubles mètres pagnes, 1 casque Kaki, 2 cuvettes et 2 tines vides sans compter de menus objets, ont été emportés par les envoyés du chef de Baleng.

Le 20 Novembre, deux jours après la scène de Baleng, il fallait assister à une violente provocation plus que les précédentes qui, déclenchée par les mêmes responsables de saisie des 30 cartes de l'U.P.C. sur la place du marché de Bansoa, en présence des forces publiques, à savoir le Chef de la subdivision, Commandant de brigade de Dschang entourés de plusieurs dizaines de gardes, allait coûter la vie à plusieurs originaires de Bansoa tant de l'intérieur que de l'extérieur. L'intervention de votre administration a été très intéressante; ce sont des hommes ayant eu des blessures saignantes partout sur le corps, pour ne pas dire les victimes qui ont été arrêtés, conduits à Dschang où ils ont été condamnés à de peines de prison. Dans la même semaine, les coupables conduisaient les représentants des autorités au siège de notre bureau de l'U.P.C. de Bansoa pour l'opération d'une perquisition à l'absence de ses employés. Les domiciles de Zékangoum, et Tang ont été perquisitionnés sans l'autorisation de ces deux qui purgent une peine dans la prison de Dschang. Tous nos documents ont été emportés. Pour le cas particulier de Tang Nicodème, il est aussi détenu pour une affaire s'étant déroulée à son absence, au moment qu'il effectuait une grande tournée avec le Secrétaire Général de l'U.P.C. dans le Cameroun dit (sous administration anglaise).

Le 17 Décembre, c'est la provocation déclenchée par le chef du village de Balengou contre nos militants en lamentation dans la concession du feu sous-chef de Balengou Fongangteu. Nos camarades arrêtés par le chef et ses serviteurs, conduits à la chefferie où le Commandant de brigade de Bangangté les attendait, furent l'objet d'une détention. C'est ainsi que les Notables Dzakoua et Kouamou ont été transférés à Dschang pour purger leur peine de prison. La présence du Commandant de brigade de Bangangté dans la chefferie de Balengou le 17 décembre, voyant que par lettre nous avons attiré l'attention du Chef de subdivision de Bangangté par avance sur cette lamentation, prouve le concours de l'administration dans le coup de Balengou, si nos renseignements sont exacts.

En ce qui concerne la représentation des partis politiques dans les commissions de révision des listes électorales pour l'année 1954, l'administration française de la région n'a pas admis la participation de notre mouvement dans

aucune subdivision de la région. Le Chef de la subdivision de Bangangté a tout simplement jugé utile de refuser l'entrée à nos délégués valablement désignés. Quant au Chef de la subdivision de Bafoussam, après avoir reçu dans son bureau les listes de représentants de l'U.P.C. et de J.D.C., nous dit d'aller attendre les convocations qui nous seront envoyées par le président de la Commission dès le commencement des opérations de révision. C'est ainsi que les opérations de révision des listes électorales pour l'année dernière se sont déroulées dans toute la région à l'absence de deux organisations progressistes, d'ailleurs les seuls mouvements existant dans la région Bamileké. Certaines personnes, ne représentant aucune organisation ont pourtant siégé dans ces commissions.

Quand aux impôts dans la région Bamileké, nous croyons que vous aures remédié la situation en créant un impôt de 4è catégorie pour la basse classe de gens dans la région Bamileké. Il existe dans toutes les régions du territoire où le taux de salaire minimum dépasse bien celui de la région Bamileké, l'impôt de 4è catégorie; mais cette région n'a jamais connu la 4è catégorie d'impôt, malgré le danger que court l'application du Code du travail depuis sa promulgation au J.O.C. du Cameroun. Les manoeuvres paient toujours un impôt dont le taux est égal à un mois et demi de salaire. On trouve encore dans la région des cantonniers avec 10 ans d'ancienneté de service et mariés plusieurs enfants qui gagnent difficilement 1.500 frs par mois. Dans l'entreprise Baudon à Bafoussam, les employés africains sont souvent victimes de châtiment corporel et suppression de solde de la part des employés européens qui essaient de rendre le chantier en une boucherie humaine. Nous ne pouvons passer sous silence sans vous demander, Monsieur le Chef de la Région, si les abus ou plus précisément les augmentations frauduleuses sur les taux d'impôts seront répétés par les chefs traditionnels Bamilekés, comme dans les dernières années. Malgré votre silence sur ces abus au cours de vos nombreuses tournées et conférences dans des chefferies de la région, je crois que vous ne manquerez pas d'imposer le respect sur les taux d'impôts cette année; c'est là le seul moyen que vous prendrez pour protéger les populations contre les abus, suivant l'article 73 de la Charte des Nations Unies. Il est grand temps de faire connaître aux chefs traditionnels et aux représentants des autorités locales l'existence de la liberté de réunion et d'expression, et des droits politiques hautement reconnus aux ressortissants du territoire sous tutelle du Cameroun tant par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle de droit de l'homme, les Accords de

tutelle, les Recommandations des Nations Unies, que par la Constitution française. C'est sur ces textes que les populations bamilékées se basent pour dénoncer les actes de ceux qui mènent une politique déshonorant la France.

La liberté de culture reconnue au peuple bamiléké ne se respecte pas dans les villages. Certains habitants rencontrent plus d'une difficultés pour activer la culture dans leurs concessions ancestrales. L'exemple est que ce sont des affaires de terres qui inondent les tribunaux de la région. Cela provient de la triste décision, qui dit que les terres appartiennent aux chefs traditionnels, et derrière laquelle les chefs se camouflent pour commettre des irrégularités à l'endroit des autochtones. Cette décision ayant été adoptée contre la volonté de l'immense majorité de la population intéressée, nous ne pouvons que demander avec force l'annulation pure et simple d'une prétencieuse décision qui porte atteinte grave à la liberté de culture et va même contre les institutionnelles de la région Bamiléké.

Je ne dois également passer outre sur le silence de l'administration de la région dans certaines affaires vraiment graves. Il s'agit de l'attitude de votre administration dans les affaires concernant les militants du mouvement national camerounais. Plusieurs plaintes déposées contre les chefs traditionnels, les décorés de telle ou telle médaille, les bénéficiaires des voyages métropolitains, pour des actes illégaux par nos militants dans les bureaux des subdivisions ou gendarmeries restent classées sans suite dans de gros dossiers. Pour ne citer qu'un cas parmi tant d'autres, par deux plaintes au mois de juillet 1954, M. Kaping Richard, notable de Bandjoui et président du comité de l'U.P.C. de Bandjoun, a saisi la justice contre une bande de mercenaires qui, après l'avoir accusé de vol sans preuve l'a fait sortir de chez lui la nuit, après toutes sortes de menaces. Sa concession coutumière a été immédiatement dévastée par les boeufs de M. le membre du conseil d'administration de la S.A.P. et assesseur de la Cour criminelle de Dschang, Fokoua Michel, auteur de l'attentat du 22 Août, qui allait créer dans la région un coup semblable à celui du 25 Mars 1953 à Foumban. Kaping a déposé plaintes pour fausse accusation ou dénonciation calomnieuse, pour dévastation de plantes, mais la justice a déclaré qu'il n'y a rien de délit dans tout cela. Le délit existe souvent dans la région que lorsqu'il faut provoquer ou emprisonner nos militants.

Devant une telle situation politique que je viens de porter à votre connaissance et qui ne vous est pas étrange, je me permets, Monsieur le Chef de la Région, au nom de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN, grand mouvement pour l'unité et l'indépendance nationale de notre pays, qui défend efficacement les intérêts de notre peuple et dont j'ai eu l'honneur d'être le responsable de cette région, d'élever une ferme et énergique protestation auprès de vous, contre cette atmosphère politique qui ménace de diminuer le prestige de la France aux yeux du peuple bamileké. Si une telle politique demeure continue, elle ne manquera pas de faire haïr la France dont le peuple lutte pour les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. La répression, loin de désorganiser notre mouvement dans cette région, lui laisse un terrain favorable et fertile pour son allure. Ni les attentats, ni les arrestations souvent suivies des détentions, ni les peines de prison, ni enfin les mesures d'intimidation de toutes sortes, ne peuvent arrêter ou entraver l'élan de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN dans la région Bamileké. Dans les villages et quartiers, la sympathie de notre organisation est vraiment grande. Ce ne sont pas des abus ou les méthodes d'indigénat qui parviendront à dérouter les patriotes bamilekés sur la voie de la vérité qui est celle de l'unité et l'indépendance du Cameroun. Nul n'ignore aujourd'hui la force, l'estime et la sympathie que bénéficie l'U.P.C. dans tous les villages de la région. Il est pour nous un devoir, suivant le mot d'ordre de notre organisation d'appliquer loyalement ses statuts, et particulièrement son article 6 qui nous recommande de dénoncer sans crainte tout ce qui est contraire à l'intérêt des populations camerounaises. L'emprisonnement qui s'abat lourdement sur nos militants au lieu d'être pour eux un découragement total, devient au contraire un stage ou plutôt une éducation politique bien mûre, prouve en même temps la destinée de notre pays devant la 9è session de l'O.N.U.

Ce n'est, Monsieur l'Administrateur, la prétention de ceux qui, par jalouse de l'élan, de la force incontestable de l'U.P.C. dans la région Bamileké, menant une propagande de couloir pour dire que ce sont les ressortissants bamilekés venant de Douala, de Nkongsamba ou de Yaoundé qui agitent ou troublent la région, et qu'il faudrait interdire leur retour dans la région. Chose impossible. Sans vouloir parler de la liberté de circulation reconnue à tous les citoyens, personne ne peut se permettre ou prétendre interdire l'entrée de la région Bamileké aux

citoyens camerounais et à plus forte raison aux originaires bamilékés qui ont la responsabilité de venir de temps en temps éclairer les yeux de leurs parents sur l'avenir du Cameroun.

Espérant que vous voudriez bien réviser dès le début de 1955, cette atmosphère politique pour remédier à cet état de choses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de la Région, l'assurance de ma haute considération.

P. le Bureau de la Section de l'U.P.C.  
de la région Bamiléké à Bafoussam;  
Le Secrétaire permanent;  
DZUKAM Chrétien  
(signature)

Ampliation

Chef Région Bamiléké Dschang  
Directeur APA Yaoundé  
Président ATCAM Yaoundé  
Ministre FOM 27 Rue Oudinot Paris  
O.N.U. New York  
Bureau politique U.P.C. Douala  
Presse  
Archive

-----